

Pollution de l'air dans le département

Une pollution de l'air par le polluant ozone est constatée dans le département aujourd'hui 9 juillet 2013.

Publié le mercredi 10 juillet 2013

Une pollution de l'air par le polluant ozone est constatée dans le département aujourd'hui 9 juillet 2013 : le seuil d'information, fixé à 180µg/m3 a été dépassé à Sausset les Pins.

Les mesures sont prises à l'échelle du département.

La Préfecture n'a pas déclenché de mesures d'urgence mais recommande :

- ▶ de privilégier les transports en commun, et le covoiturage,
- ▶ (Les industriels doivent aussi réaliser des efforts)
- ▶ de limiter les travaux de peinture et l'usage de solvants

Dans les zones polluées, il est recommandé d'éviter les efforts physiques intenses pendant la journée en particulier pour les personnes sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques, allergiques ou souffrant de problèmes respiratoires ou cardiovasculaires).



MAIRIE DE FOS-SUR-MER
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TÉL. : **04 42 47 70 00**